

Compte-rendu du conseil d'école extraordinaire

du 13 avril 2021

Réunion en visioconférence

Participants :

- Elus de Valencisse : Mmes Boitelle (maire-déléguée d'Orchaise), Pavy (maire-déléguée de Molineuf) et M. Fromet (conseiller délégué aux affaires scolaires), M. Chassier .
- Parents :
 - Pour Chambon : M. Frachon.
 - Pour Molineuf : Mmes Philippot, Boine
 - Pour Orchaise : Mme Derré
- Enseignants : Mmes Dallay, Gatignon, Lecomte, Pronget, Gilbert, M. Chopard

Excusés :

- M. Lépinard (IEN de la circonscription de Blois-Onzain)
- MM. Charzat (maire de Valencisse), Baron (maire-délégué Chambon)
- Mmes Parent, Batteux, Munier-Bernard, Monnier, Schony, Marié (déléguées de parents)

Visionconférence ouverte à 18h (par Skype)

Mme Gatignon explique qu'à titre exceptionnel, le conseil d'école extraordinaire se tient pendant les vacances puisque la date avait été fixée avant l'allocution de M. Le Président de la République avançant les vacances et que nous étions contraints par le temps.

Mme Gatignon ajoute que les écoles ont reçu un courrier en date du 25/03/2021 de Mme la Rectrice Académique concernant l'organisation de la semaine dans les écoles pour la rentrée 2021. Ce courrier demandait aux équipes de réunir un conseil d'école extraordinaire afin de nous prononcer sur le maintien ou l'évolution de la semaine scolaire et demandait à la mairie de transmettre notre réponse aux secrétariats de circonscription avant le 30 avril 2021.

1. Actuellement :

Actuellement, les écoles de Valencisse sont ouvertes sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15 à titre dérogatoire depuis la rentrée 2018.

2. Rappel du passé :

Entre septembre 2014 et juillet 2018, les écoles de Valencisse étaient ouvertes sur 4,5 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30 et le mercredi de 9h à 12h. Des TAP (temps d'accueil périscolaires étaient organisés par la municipalité de 15h30 à 16h30).

Au printemps 2018, les familles avaient été sondées par la municipalité concernant les rythmes scolaires.

M. Fromet rappelle que 65% des familles étaient favorables à la semaine de 4 jours notamment en maternelle. Il ajoute que les TAP n'étaient pas faciles à organiser et coûteux.

3. Décision prise par le conseil d'école extraordinaire

A la majorité, il est décidé de maintenir le rythme scolaire actuel soit : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15.

M. Fromet ajoute que le courrier sera envoyé dans les plus brefs délais à l'Inspection.

Séance levée à 18h20.

La Présidente de séance,
Lucie Gatignon